

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 19 h 00, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, François Brousseau, et la responsable du greffe, Andréane Collard-Simard sont également présents.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration**
  - 3.1 Constatation de l'avis de convocation**
  - 3.2** Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du premier projet de résolution numéro 187-23 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un centre d'exploitation et de transformation acéricole, lots numéros 2 195 406, 2 195 410, 2 195 415, 3 086 046 et 2 195 419 du Cadastre du Québec et abrogation de la résolution numéro 188-23
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de la séance**

#### **Ouverture de la séance**

À 19 h 00, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 190-23

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
Trésorier par intérim

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

## Administration

### Constatation de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Rés. : 191-23

**Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du premier projet de résolution numéro 187-23 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un centre d'exploitation et de transformation acéricole, lots numéros 2 195 406, 2 195 410, 2 195 415, 3 086 046 et 2 195 419 du Cadastre du Québec et abrogation de la résolution numéro 188-23**

L'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Dominique Mahé. Il est résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de résolution ci-dessous soit fixée le 28 juin 2023, 19 h 00 à la Chapelle de Tewkesbury sise au 3405, route Tewkesbury, Stoneham-et-Tewkesbury.

#### Numéro

#### Objet

187-23

Premier projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser un centre d'exploitation et de transformation acéricole, lots numéros 2 195 406, 2 195 410, 2 195 415, 3 086 046 et 2 195 419 du Cadastre du Québec

Le maire se désigne pour la présentation du projet de résolution numéro 187-23.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 188-23.

(S)  
Initiales du maire

(S)  
Initiales du greffier-  
Trésorier par intérim

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### Période de questions

La période de questions débute à 19 h 08. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 19 h 08.

Rés. : 192-23

### Levée de la séance

À 19 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Yannick Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Yannick Plamondon  
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet  
le conseiller monsieur André Sabourin  
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

---

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal,

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-  
Trésorier par intérim

n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

---

François Brousseau, directeur général et  
greffier-trésorier par intérim